

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019

Effectif : 23
Président : Monsieur VILLESECHE
Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : Mesdames COZLIN, YVON, GAIDIOZ , MARC et MACHET
Monsieur MARTIN

Membres présents : Messieurs VILLESECHE, ARTHAUD-BERTHET, GRIVA,
PUTHON, DROUX, ARNAUD-GODDET, VANDURME et
COUTURIER
Mesdames BARBIER, DETTLING, POLLIER, REYMOND-
LARUINA, BOUVIER, CHEVARIN, CHAKRI , DESMARIEUX et
KADHIR

Membre invitée absente : Madame PROVENT
Membre invité présent : Monsieur VALLET, agent comptable

Membres présents : 15 puis 16 (18h17) puis 17 (18h40)
Date de la convocation : 25 mars 2019

1 – AFFAIRES GENERALES	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 4^{ème} CA de l'année scolaire à 18 h 05 avec 15 personnes.</p> <p>M. le Principal annonce les modifications de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilan financier voyage en Grande Bretagne - ajout dans le PV du C.A. n°3 du 7 février 2019 oubli de rédaction de l'acte pour l'affranchissement avec La Poste en lien avec le contrat de machine à affranchir PITNEY BOWES <p>Approbation du PV du CA du 7 février 2019</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du
8 avril 2019**

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de
voter l'ordre du jour.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Mme Detfling accepte d'être la secrétaire de séance.

Arrivée de Mme BARBIER, représentante du Conseil
départemental de la Savoie à 18 h 17.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

III- Questions financières	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>M. le Principal présente M. Vallet, agent comptable pour le collège et commence sa présentation du compte financier 2018.</p> <p>Depuis 2013, la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable prévoit la présentation séparée d'un rapport de l'agent comptable.</p> <p>La comptabilité n'a pas seulement pour but de garder la trace des opérations réalisées par l'établissement. L'article 53 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise que la comptabilité publique est un système d'organisation de l'information financière permettant notamment de présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, du résultat et de la situation financière à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Pour rappel, la structure du budget d'un établissement public est la suivante :</p> <p>Le service AP (Activités Pédagogiques) Le service VE (Vie de l'Elève) Le service ALO (Administration et Logistique) Et en services spéciaux : Le service SRH (Service de Restauration et Hébergement) Le service SBN (Service des Bourses Nationale)</p> <p>Les opérations en capital sont enregistrées dans le service OPC (Opérations en Capital) Le principal présente alors le bilan financier 2018.</p> <p><u>ACTIVITES PEDAGOGIQUES :</u></p> <p><u>RECETTES NETTES = 64 831,23 €</u> <u>DEPENSES NETTES = 63 882,90 €</u></p> <p><u>LES RECETTES :</u></p> <p>Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fraction de la subvention de fonctionnement conformément à la répartition prévue au budget initial : 16 000 € - les subventions spécifiques pour financer : le matériel et mobilier pédagogique 2 329,64 € 	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019

- la subvention globalisée EPS (15 900 €) avec un reliquat de 2427,02 €

- le plan Montagne : 4 325,50 €

Etat : les crédits globalisés de l'Etat pour financer

- les manuels scolaires : 2 794,54 €

- les carnets de correspondance : 852,15 €

- les droits de reprographie : 580,80 €

- les TICE : 254,05 €

Les voyages et sorties scolaires facultatifs font l'objet de co-financements :

les participations des familles : 16 090 €

Beaufortain (intégration 6^{ème}) : 1410 €

Lyon (niveau 4^{ème}) : 820 €

Venise (niveau 3^{ème}) : 9180 €

Echange avec Hoyerswerda (niveau 4^{ème} et 3^{ème}) : 4680 €

les dons du FSE : 5771,63 €

Beaufortain (intégration 6^{ème}) : 940 €

Lyon (niveau 4^{ème}) : 820 €

Venise (niveau 3^{ème}) : 1411,63 €

Echange avec Hoyerswerda (niveau 4^{ème} et 3^{ème}) : 2600 €

Sans les participations du FSE, certaines actions ne pourraient se réaliser.

LES DEPENSES :

Les dépenses sont de la même façon regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différentes actions et grands postes de dépenses :

CDI : 1 278,87 €

(Abonnements-bibliographie-fond documentaire-manuels)

Les charges de reprographie 4 878,35 €

Crédits globalisés (subvention Rectorat) :

Les carnets de correspondance : 852,15 €

Manuels scolaires 2794,54 €

Diverses dépenses pédagogiques (toutes matières confondues) 2161,43 €

EPI / Parcours/ Cycle 3 650,14 €

Semaine à un autre rythme : 1246,84 €

Matériel et fournitures enseignement 2233,94 €

Subvention EPS 14 448,07 €

Subventions d'ETAT : TICE 74,86 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

Voyages : **29 172,23 €**
Beaufortain (intégration 6^{ème}) : 7052 €
Lyon (niveau 4^{ème}) : 1 995,50 €
Venise (niveau 3^{ème}) : 11 311,63 €
Echange avec Hoyerswerda (niveau 4^{ème} et 3^{ème}) : 8498,10 €
Chambéry (Spectacle niveau 5^{ème}) : 315 €

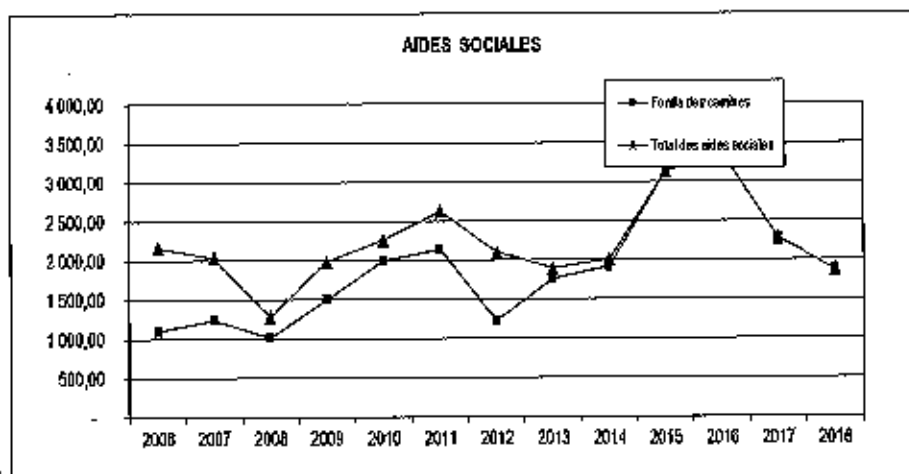
VIE DE L'ELEVE : Ce service est financé par l'Etat dans sa totalité.

RECETTES NETTES = 1 877,20 €

DEPENSES NETTES = 1 877,20 €

Aides sociales (fonds social collégien) : 13 élèves ont été aidés pour la demi-pension en 2018. Ce sont souvent les mêmes familles qui demandent les aides. Pourtant avec les derniers rappels, Mme la gestionnaire envoie un document de demande d'aide exceptionnelle. Toutes les familles qui ont fait une demande dont les ressources correspondaient aux critères d'attribution ont obtenu une aide.

Après la commission de fonds social du 10 décembre 2018, il reste 3 842.86 €.



ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO) :

RECETTES NETTES = 79 120,48 €

DEPENSES NETTES = 74 058,54 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

RECETTES NETTES = 79 120,48 €

Ce service est financé essentiellement par le Conseil départemental de la Savoie.

Département :

L'essentiel de la subvention de fonctionnement conformément à la répartition prévue au budget initial : 61 780 €

la subvention de « travaux de maintenance du propriétaire » : 7784,83 €

Ce service comptabilise aussi l'opération d'ordre de neutralisation des amortissements de l'année : 965,38 €

Subvention du CD 73 pour le financement d'un logiciel de vie scolaire (Pronote) : 854,40 €

Virement EDF de 280,53 €

DEPENSES NETTES = 74 058,54 €

Les dépenses sont regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différents postes de dépenses :

Les charges des amortissements sont de 1 562,30 €

Les dépenses pour les petits travaux d'entretien du Patrimoine sont de 7 234,97 €

La dépense pour l'achat du logiciel de vie scolaire s'élève à 854,40 €

Les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de viabilisation et de variations de stocks (alimentaire - fuel et gaz) sont détaillées dans le tableau ci-après :

DOMAINE	ACTIVITE	DEPENSES NETTES	
FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	affranchissement	4350,43	16 630,09 €
	Fournitures de bureau	2979,67	
	frais de réception	641,97	
	telephone, fax	2393,02	
	assurance	168,61	
	entretien réseau informatique CARMi	935,00	
	maintenance-location PHOTOCOPIEURS	5161,39	
ENTRETIEN	mobiliers, outils	1561,12	13 590,74 €
	pharmacie, produits infirmerie	884,42	
	produit entretien	3512,66	
	réparation contrat	7632,54	
RELATION COLLECTIVITES	Agence comptable Marloz gpt comptable	114,84	139,84 €
	Impot, taxe, redevance	25,00	
VIABILISATION	eau	1254,55	36 274,90 €
	electricité	12420,35	
	fuel	19493,99	
	gaz	3106,01	
VSTOCK VSTOCK Variation de stocks	DAUGM Augmentation	-2595,00	-2 228,70 €
VSTOCK VSTOCK Variation de stocks	DDIMI Diminution	366,30	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

Il est à noter la part importante prise par les dépenses pour la viabilisation avec une augmentation de 7.6 % des dépenses.

M. Arnaud Goddet demande si l'installation des 3 salles modulaires pour la rentrée scolaire 2018 a fait augmenter les charges de fonctionnement. Effectivement, M. le Principal confirme et a alerté rapidement le conseil départemental. Une demande exceptionnelle de subvention a été faite notamment le chauffage électrique.

M. le Principal rappelle que les radiateurs des salles modulaires sont réglables mais il fait aussi remarquer qu'ils peuvent aussi servir à climatiser les pièces... Les fortes chaleurs du mois de septembre 2018 ont occasionné une hausse de la consommation d'électricité.

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH) :

RECETTES NETTES = 120 874,40 €

DEPENSES NETTES = 109 131,64 €

RECETTES NETTES = 120 874,40 €

Les recettes provenant des forfaits sont en hausse sensible par rapport à l'an passé en raison de l'inscription plus nombreuses que d'habitude des élèves de 6^{ème}.

Un grand nombre d'élèves externes prennent des tickets lors des activités proposées, notamment les sorties de ski nordique et la chorale du collège.

La qualité des repas a été considérablement remarquée.

Le choix du forfait élève demi-pensionnaire 4 jours ou externe au ticket est appliqué dans l'établissement

	2015	2016	2017	2018
produits scolaires forfait des élèves	97 957,10 €	94 679,27 €	105 600 €	110 662,40 €
tickets élèves	5 153,40 €	6 295,80 €	6 064,80 €	4 275,60 €
repas aux commensaux	6 063,40 €	7 105,00 €	5 944,60 €	5 726,40 €

DEPENSES NETTES = 109 131,64 €

Conformément au décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, ce service décrit la totalité de ses dépenses de fonctionnement, y compris les charges de viabilisation. Une répartition

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

équitable est faite au moment du budget pour la viabilisation.

	RECETTES	DEPENSES	ECART
DROITS CONSTATES	120 874,40 €	109 131,64 €	11 742,76 €
CREDIT NOURRITURE	73 733,39 €	64 104,33 €	9 629,06 €
FADPI 21 %	25 383,62 €	25 383,62 €	0,00 €
CHARGES ENTRETIEN 18 %	21 757,39 €	19 643,69 €	2 113,70 €

Ce service permet également de reverser au Conseil Départemental le Fonds Alimentation Départemental de Rémunération du Personnel d'Internat (FADPI) à hauteur de 21 % (taux fixé par le CD73), pour la rémunération des agents, soit 25 383.62 €.

SERVICE DES BOURSES NATIONALES (SBN) :

RECETTES NETTES = 13 636 €

DEPENSES NETTES = 13 636 €

Rentrée 2015 : 49 élèves boursiers

Rentrée 2016 : 58 élèves boursiers

Rentrée 2017 : 68 élèves boursiers

Rentrée 2018 : 58 élèves boursiers

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services dès la rentrée et jusqu'au 18 octobre 2018 (date limite nationale).

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique et concrétise les engagements pris par le gouvernement pour simplifier les démarches administratives et les demandes d'aide à la scolarité. La secrétaire du collège est formée pour répondre aux demandes éventuelles des familles. M. le Principal souligne son travail, étant membre du conseil d'administration.

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant annuel de la bourse est de 105 € pour l'échelon 1, de 288 € pour l'échelon 2, et de 453 € pour

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

l'échelon 3. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre)
Le montant du taux 3 permet de couvrir complètement les factures de
demi-pension pour les 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire.

Aides accordées aux familles à revenus modestes : 13 636 €

Boursiers : 39 élèves au taux 1 (35 € / trimestre) = 1365 €
Etat du 06/03/2018

19 élèves au taux 2 (96 €/trimestre) = 1824 €

10 élèves au taux 3 (150 € /trimestre) = 1500 €

Soit 68 élèves boursiers pour le 2^{ème} (4689 €) et 65 élèves pour le 3^{ème}
trimestre (4354 €) de l'année scolaire 2017-2018

Boursiers : 25 élèves au taux 1 (35 € /trimestre)= 875 €
Etat du 22/10/2018

23 élèves au taux 2 (96 €/trimestre) = 2208 €

10 élèves au taux 3 (151 € /trimestre) = 1510 €

Soit 58 élèves boursiers au 1^{er} trimestre de la rentrée 2018/2019, pour
un montant de 4593 €

Prélèvements sur fonds de roulement : 5 090 €

Un prélèvement de 4000 € a été demandé pour abonder les lignes de
viabilisation en électricité et en Fuel en attendant l'accord de la
demande de subvention exceptionnelle demandé en octobre 2018.
Cela fait suite à l'installation de 3 salles modulaires durant l'été 2018
pour combler le manque de salles de classes en prévision des futurs
travaux de restructuration du collège.

Un prélèvement de 1090 € a été demandé pour l'achat d'un chariot
chauffant pour assiettes pour le service restauration.

ALO	Viabilisation pour les dépenses de FUEL et d'ELECTRICITE	4 000 €
OPC	Pour le SRH achat d'un chariot à assiettes	1 090 €

OPC - Immobilisation :

Le chariot à assiettes pour le service restauration, avec prélèvement
sur fond de roulement, a été immobilisé (1088.89 €) ainsi que les 3
auto-laveuses subventionnées à 100 % par le conseil départemental
de la Savoie (2352 € + 2587.73 € + 6600 € = 11539.73 €)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

La demande exceptionnelle faite en novembre était de 8000 € pour la viabilisation. Le montant de la subvention accordée a été versé sur le compte du collège le 21/12/19. M. Vallet avait alerté et conseillé Mme la Gestionnaire de faire un prélèvement de 4000 € afin de pallier au versement de cette subvention. Mme Barbier reconnaît que la commission permanente d'attribution de cette subvention arrive un peu tardivement.

RESULTAT DE L'EXERCICE :

M. le Principal donne la parole à M. Vallet, agent comptable.

M. Vallet présente l'analyse de la balance de la classe 4 qui décrit les dettes et les créances du collège vis à vis des tiers. Les créances dues sont principalement les demi-pensions impayées au 31/12/18, pour un montant de 3919.20 € (montant en baisse par rapport à 2017)

Le collège dispose d'un reliquat d'une ancienne subvention d'Etat de 2008 qui doit être utilisé pour les TICE pour un montant de 328.91 €. M. le Principal répond qu'il l'utilise chaque année pour l'achat de logiciels et que pour le moment il ne demande pas de déspecialiser cette subvention.

La situation financière du collège :

A la fin de l'exercice 2018, on peut évaluer le nombre de jours de fonctionnement des services sur sa trésorerie du moment qui est de 99 829.11 €

FdR 90 318.26 €
- BFdR - 9 510.85 € (besoin en fond de roulement)

Si l'on distingue chacun des services, le Service général pourrait fonctionner 71 jours, alors que le SRH pourrait fonctionner 159 jours.

Recouvrement des créances : la situation est meilleure. Le collège ne détient plus aucune créance contentieuse.

Un travail important est réalisé par Mme Dettling (gestionnaire) et Mme Vautrin (agence comptable) par un suivi régulier et une mise en place d'échéanciers afin d'aider les familles de plus en plus en difficulté.

M. Vallet explique que le service général aurait été déficitaire si la subvention exceptionnelle de 8000 € n'avait pas été accordée.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

Il présente et explique le tableau de l'affectation du résultat du collège,

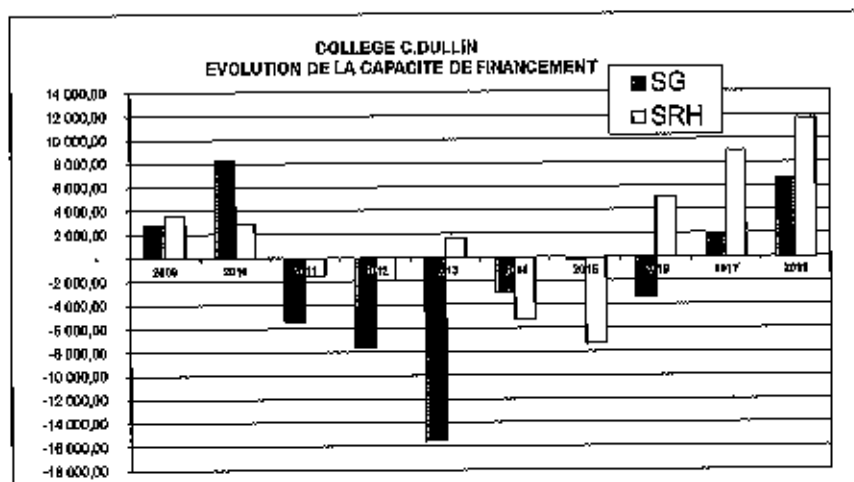
EXECUTION DU BUDGET

code du service	Intitulé du service	montant net des dépenses	montant net des recettes	Résultat	
Première section fonctionnement					
AP	Activité pédagogique	63 882,90	64 831,23	948,33	948,33
VE	Vie de l'élève	1 877,20	1 877,20	-	-
ALO	Administration et logistique	74 058,54	79 120,48	5 061,94	5 658,86
dont OPSPE		1 552,30	965,38		
dont VSTOCK		2 226,70			
	Total services généraux	139 818,64	145 828,91	6 060,27	
SRH	Service de restauration et d'hébergement	109 131,64	120 874,40	11 742,76	
dont VSTOCK		1 013,76			
SN	Service bourses nationales	13 636,00	13 636,00		
	Total services spéciaux	122 767,64	134 510,40		
	Total de la première section	262 586,28	280 339,31		
	Résultat	17 753,03		17 753,03	

La CAF est de 18 349,95 €

Evolution de la capacité de financement :

M.Vallet explique que les sorties d'inventaires jouent sur le résultat (2013). Les immobilisations sont toujours retracées au service général. Les stocks sont une réserve pour l'établissement.



18 h 40 arrivée de Mme KHADIR

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

TABLEAU AFFECTATION DU RESULTAT

situation après affectation résultat n-1	immobilisations /réserve	Caution nement	variation exercice	situation à la clôture
RESERVES GENERALES				
total 10681				41 236,43
réserves disponibles			4 378,49	29 847,58
dépôts et cautionnement				
stocks			2 228,70	9 629,50
réserves immobilisées non amorties	1 088,89		596,92	1 759,35
total variation exercice			6 010,27	
RESERVES SERVICES SPECIAUX				
total 10687 (serv spécial SRM)				50 841,18
réserves disponibles SRM	1 088,89		12 758,52	48 121,68
stocks SRM			1 015,76	2 719,50
total variation exercice			11 742,76	
TOTAL GENERAL	74 324,58		17 753,03	92 077,61
PROVISIONS				
FONDS DE ROULEMENT DONT				
STOCKS	73 057,20		17 461,06	90 318,26
FONDS DE ROULEMENT				
DISPONIBLE	61 921,14		16 048,12	77 969,26

Le résultat de l'exercice intègre les opérations d'amortissement : cette dépense pour ordre réduit le résultat du service général. Le résultat de l'exercice est un résultat positif de 17 753,03 €.

Déduction faite des dépenses pour ordre des amortissements, on obtient la valeur de la capacité de financement de l'établissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Selon le tableau d'affectation du résultat, il apparaît que le service général a dégagé un résultat positif de 6010,27 €

Le service de restauration a pu dégager cette année un résultat positif important de 11 742,76 € dont un solde positif de son fonds de roulement disponible, ce qui permet de consolider ses réserves qui avaient été régulièrement sollicitées ces dernières années pour faire face aux charges d'entretien de ce service.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

Explication de Mme BARBIER sur le calcul de la dotation de base. Celle-ci est faite selon le nombre d'élèves, la superficie et les consommations de viabilisation avec une cote part sur la subvention de fonctionnement pour la création d'un fonds de solidarité pour les collèges.

Il n'est pas question d'assécher les fonds de roulement des collèges.

Le fonds de solidarité a été sujet d'un groupe de travail composé de chefs d'établissement, de gestionnaires et de la Direction des collèges du Département. Il permet de financer en partie les gros travaux engagés à partir de cette année.

M. Vallet explique qu'au niveau comptable il n'a pas la même lecture

Mme Barbier explique le coût de revient d'un repas servi par élèves de 8 € - la participation du Département de 4.80 € - ce qui donne le prix d'un repas à la charge des familles de 3.20 €. Le tarif est le même pour tous les collèges.

Le coût des denrées alimentaires ne doit pas dépasser 2 €. Le collège arrive à 1.80 € de coût journalier annuel.

Le fonds de solidarité de 350 000 € est reversé au centime prêt aux collèges.

Le choix a été fait de renouveler les parcs "informatique" complets pour 3 collèges, pour aller plus que les renouvellements initialement prévus. Le solde a été réaffecté aux collèges ayant des SEGPA touchés avec la réforme avec la fin de la taxe d'apprentissage et des ULIS avec les cas de nouveaux arrivants (cas des saisonniers).

M. Vallet explique que dans un avenir proche, il faudra envisager de fusionner les fonds de réserves du service général et du service restauration.

M. Vallet dit défendre l'établissement, Mme Barbier également. Le collège devra faire une demande exceptionnelle dès septembre pour les dépenses de viabilisation comme pour 2018.

M. Vallet continue les explications sur les créances non payés dans les délais. Le collège a admis une créance en non valeur de 190 €. La situation est légèrement mieux qu'en 2017 mais reste encore fragile malgré les efforts constants de Mme Dettling et de Mme Vautrin de l'agence comptable pour mettre en place des échéanciers et pour arriver à avoir des contacts avec les familles de plus en plus en difficulté.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

M. Vallet remercie M. le Principal et Mme Dettling pour le travail fait toute l'année.

M. le Principal remercie M. Vallet pour sa présence et sa présentation.

M. Vallet demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions.

Personne ne prenant la parole, M. le Principal soumet au vote le compte financier 2018

Adoption du compte financier sans réserve

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

Après que le conseil d'administration ait validé l'affectation des résultats du service général et du SRH, les fonds disponibles se répartissent comme suit, avec subdivision:

- Service général compte 10681: 29 847,58 €
- SRH compte 10687 : 48 121,68 €

M. le Principal demande le vote pour l'affectation du résultat de l'exercice sur un compte de réserves avec subdivision (voir proposition de ventilation jointe)

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

<p>II- Affaires Générales</p>	<p>Cadre réservé à l'autorité de contrôle</p>
<p>1 - Présentation de l'espace numérique (ENT)</p> <p>Les chefs d'établissements ont été conviés mi-mars à une réunion d'information sur le choix qu'a fait le Département pour proposer un ENT aux collèges savoyards.</p> <p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ENT commun pour tous les élèves <i>Coûts d'acquisition optimisés, harmonisation des pratiques au sein des trois académies, accompagnement des Rectorats grandement facilité, continuité entre collège et lycée</i> - Une procédure Concurrentielle avec Négociation en 2018 - Un marché sur 6 années scolaires pleines, porté par la centrale d'achat régionale - Chaque collège savoyard a la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat <p>M. le Principal présente la société KOSMOS qui a été choisie par la Région AURA et aussi par le département de la Savoie.</p> <p>M. Arnaud-Goddet demande pourquoi en changer puisque Pronote fonctionne bien entre les professeurs, les élèves et les familles.</p> <p>Le Département finance actuellement sur présentation des factures l'utilisation du logiciel privé. L'ENT est ultra sécurisé. Mme Barbier explique qu'il y a beaucoup de protection que le cartable de Savoie.</p> <p>21 collèges ont répondu favorablement.</p> <p>M. le Principal dit ne pas pouvoir s'engager actuellement ; la diffusion de cette information est arrivée le 13 mars et la démarche de procédure d'information auprès des utilisateurs est trop courte pour le rentrée 2019. Nous manquons de retour d'utilisateurs pour engager le collège qui aura une année scolaire pour se décider.</p> <p>Les choix seront à faire parmi les propositions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - un site internet et Pronote (comme actuellement) - l'ENT du département et Pronote - l'ENT du département et son logiciel de vie scolaire <p>2 - DBM pour vote</p> <p>En l'absence de M Martin (professeur d'EPS en arrêt), M Villeseche explique que pour des raisons de sécurité, le collège va</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019**

devoir renouveler une partie des tapis qui servent à la pratique de la gymnastique.

M. le Principal soumet au vote une décision budgétaire modificative pour le prélèvement de 3000 €.

Ce coût est trop important pour être pris sur la subvention EPS.

Il est à prévoir pour plus tard le changement des tablettes EPS qui arrivent en fin de vie et qui sont très utilisées dans la pratique pédagogique des enseignants d'EPS.

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

4 – M. Le Principal présentes les 2 actions :

- avec la Société du Haut Rhône pour les élèves de 5^{ème}
- avec le Marais de Lavours pour le niveau 6^{ème}

Ces 2 actions n'ont aucun coût pour l'établissement.

Mme Barbier évoque un appel à projet "nature et environnement" avec une demande de subvention "écoles/collège".

5 - Autorisation de recruter une AESH :

Suite à une demande faite par la Direction Académique de la Savoie, M. le Principal demande aux membres du C.A. l'autorisation de recruter une AESH en CDD à compter du 1er mai. Le collège sert de support pour la gestion du dossier de cette personne. Le contrat actuel arrive à échéance le 30 avril.

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

6 - Bilan financier du voyage en Grande Bretagne

M. le Principal présente le bilan financier du voyage qui vient de s'achever vendredi 5 avril. Tout s'est très bien passé.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 8 avril 2019

Les enseignants sont très satisfaits de l'organisation assurée par le prestataire "Horizons du monde".

Mme Desmarieux, professeur d'anglais organisatrice du voyage, explique que les conditions du voyage étaient idéales. Les enseignants ont eu un très bon retour des organismes et partenaires, les élèves sont respectueux.

Il n'y a aucun changement par rapport au bilan initial.

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

7 – informations diverses

Les actions du conseil école /collège se poursuivent ainsi :

- Présentation du collège aux parents des écoles du secteur (mars/avril/mai)
- Organisation de l'accueil des futurs 6èmes sur 2 après midi début juin.

Quelques dates de fin d'année où le collège n'accueillera que les élèves de 3èmes dans l'établissement :

Vendredi 21 juin : épreuve orale du brevet

Judi 27 juin : épreuves écrites du brevet

Vendredi 28 juin : épreuves écrites du brevet

Début juillet : début des travaux de restructuration.

Mme Barbier annonce les travaux de maintenance retenus par la commission du Département pour 2019 : sols / clôture / préau et vitrages. La réfection de la salle d'arts plastiques sera programmée pour 2020.

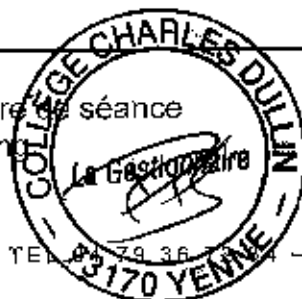
Le prochain CA est fixé le lundi 1er juillet

M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié. Mme Dettling, heureuse grand-mère, offrant ce verre de l'amitié.

M Vileseche annonce aux membres du conseil d'administration qu'il n'effectuera pas la rentrée 2019 à Yenne, ayant obtenu sa mutation pour le collège JJ Perret d'Aix les Bains.

A 19 h 46, M. le Principal lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Dettling



Le Président
M Vileseche

Le Principal



